

# Protocole de sécurité sanitaire pour l'usage des Espaces de quartier

L'association/l'utilisateur-trice bénéficiant de la mise à disposition d'un Espace de quartier au Service Social de la Ville de Genève est responsable de mettre en place toutes les mesures exigées par les directives fédérales et cantonales pour la prévention de la propagation du coronavirus.

Il/elle s'engage, jusqu'à nouvel ordre, à respecter au moins les principes d'aménagement et de comportement suivants, et à ne pas poursuivre l'activité si cela devait s'avérer difficilement envisageable ou en cas de doute.

Suite à la signature d'une précédente version de ce protocole (fin mai), il/elle s'engage à respecter cette mise à jour ainsi que les suivantes qui lui seront transmises par mail au rythme des modifications de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre le COVID 19.

L'Antenne sociale de proximité est à disposition pour aider à la prise de décision ou l'aménagement de l'activité.

La Convention de mise à disposition de l'Espace de quartier, signée précédemment, reste applicable.

## A. Hygiène des lieux

1. Nettoyer régulièrement les surfaces (tables, chaises, etc.) et les points de contact (poignées de porte, etc.) communs, ainsi que les objets utilisés lors d'une interaction.
2. Aérer régulièrement les locaux (environ 10 min. quatre fois par jour).
3. Avant de quitter les lieux, nettoyer les surfaces et les objets utilisés, et aérer les locaux.

## B. Hygiène individuelle

1. Demander de se laver/désinfecter les mains à l'entrée du lieu d'accueil et régulièrement après avoir touché des points de contact (poignées de portes, etc.).
2. Demander un lavage des mains en particulier avant et après l'utilisation des WC.
3. Eviter de partager l'utilisation d'objets (ex: stylos, ustensiles de bricolage, ustensiles de cuisine, instruments de musique).

## C. Distanciation physique

Dans les parties communes des espaces de quartier :

1. Respecter une distance interpersonnelle minimale de 1,5 mètre.
2. Eviter les croisements de population (ex : séparation entrée et sortie du public, passages à sens unique, etc.).
3. Respecter les marquages au sol pour indiquer les limites et les directions (lorsqu'ils sont présents).

## D. Protection individuelle

1. Le port du masque est obligatoire.
2. Les personnes présentant des symptômes ne doivent en aucun cas venir à l'activité. Elles sont invitées à rester chez elles et se faire tester sans délai avant de se présenter à nouveau. Si elles se présentent tout de même avant le résultat du test, elles ne sont pas admises à l'intérieur, sont instamment priées de rentrer chez elles avec un masque et de suivre les recommandations d'isolement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

#### E. Fréquentation des salles

1. L'accès aux activités dans les salles est réservé, pour les personnes dès 16 ans, à celles munies d'un **certificat COVID valide** (les personnes en charge d'un groupe sont également tenues de posséder un certificat).
2. Le nombre maximum de personnes présentes dans les salles ne doit pas dépasser celui de la jauge de la salle (placardée à l'intérieur), mais ne doit pas excéder 30 personnes si cette jauge est supérieure.
3. Aucune boisson ni nourriture ne sont consommées.

#### F. Sensibilisation

1. Prendre connaissance et respecter les affiches Covid-19 de l'OFSP.
2. Prendre connaissance et respecter les règles de comportement spécifiques du lieu d'accueil.
3. Prendre connaissance et respecter les consignes du bon usage du masque.

#### G. Traçage

1. Etablir une liste de présence de tous les participants (avec coordonnées individuelles et numéro de téléphone) pour chaque séance d'activité et y compris pour les moins de 16 ans. Les listes de présence doivent être conservées par l'association/l'utilisateur-trice durant 14 jours pour être fournies sur demande du médecin cantonal dans le cadre d'une enquête d'entourage en cas de survenue de cas Covid-19.

#### L'association/l'utilisateur fournit :

- Le matériel de désinfection de surface.
- Le gel hydro alcoolique (ou s'assure que chaque personne en est équipée ou se lave régulièrement les mains).
- Un masque aux participants.